

DES ATTENTES ET DES RECOMMANDATIONS PATRIOTIQUES

Il est facile pour les gens honnêtes d'identifier assez de réalisations et de projets qui vont sans aucun doute dans le sens du « Jubbanti » dont le pays a besoin. Après l'élection du candidat Bassirou Diomaye Diakhar Faye avec « la main de Dieu »¹ nous avons eu le résultat des élections législatives et l'engouement autour d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne qui attestent de la volonté du Peuple sénégalais de donner au Président de la République tous les instruments qui devraient lui permettre de gouverner patriotiquement pour notamment minimiser rapidement les difficultés des sénégalais les plus démunis et ancrer le pays dans la voie de la construction de cette « Nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes »

Dans un contexte de crise socioéconomique, d'impératif d'un sursaut patriotique notamment des élites gouvernantes, politiques et syndicales et d'une impérieuse réconciliation (« Juboo ») devant être précédée d'une vérité rédemptrice sur les drames humains et économiques vécus principalement entre 2012 et 2024, nous voulons à travers cet article partager les raisons qui justifieraient une mobilisation des citoyens autour du Président de la République (I.) et exprimer nos attentes patriotiques en formulant ce qui est attendu : du Président de la République et du gouvernement (II.) ; du patronat et des centrales syndicales (III.) ; des leaders politiques (IV.) et des leaders des médias (V.) si nous voulons optimiser la vitesse de sortie du pays du gouffre dans lequel il a été plongé.. S'agissant de ce qui est attendu des guides religieux, de l'ex-Président Macky Sall (ex-PR) et de ses partisans, nous vous renvoyons à l'article intitulé « Plaidoyer pour le "Juboo" ».

I. LES RAISONS D'UNE MOBILISATION AUTOUR DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

1. La crise morale avec principalement une mal gouvernance marquée par une course effrénée vers l'enrichissement illicite et un déficit d'amour de la Nation, qui s'est perpétuée depuis la crise politique du 17 décembre 1962 et la corruption des rapports sociaux par des vices tels que la déification de l'argent, le mensonge, l'hypocrisie, l'égoïsme, l'injustice et l'iniquité ainsi que la méchanceté, la jalousie et l'envie très souvent opérationnalisées par des actes maléfiques comme le maraboutage, semble avoir atteint son apogée entre 2012 et le 1^{er} avril 2024. Nous sommes donc dans un environnement qui n'est pas encore propice à l'optimisation de la vitesse de « transformation systémique » en vue de l'édification d'une « Nation souveraine, juste juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes ». Nous faisons face à des mœurs gouvernementales, politiques et sociales qu'il importe de purifier ; des dommages causés par de nombreux citoyens qui doivent être sortis de leur « égarement » afin qu'ils puissent se repentir et procéder aux indispensables réparations, et des complices et co-auteurs de malversations et de crimes contre l'humanité qu'on trouve dans toutes les sphères de la société, et qui ont besoin d'être conscientisés en vue du développement de leur sentiment patriotique ou pour les inviter au respect du « rejet de l'alliance avec les transgresseurs » qui est un des principaux commandements d'ordre éthique du Créateur.

2. « La main de Dieu » est aussi incontestablement dans l'arrivée dans le champ politique sénégalais de M Ousmane Sonko qu'Il a mis dans le cœur des sénégalais, comme aucun homme politique avant lui, et l'a doté d'un courage, d'une grande capacité d'anticipation, d'un patriotisme et d'une extraordinaire capacité de mobilisation qui lui ont permis de ne pas être politiquement neutralisé et de conduire son parti politique au pouvoir pour l'avènement du vrai « Sopi » (changement) avec à la tête de l'Etat, le Président de la République (PR) Bassirou Diomaye Diakhar Faye.

3. Le PR Bassirou Diomaye Diakhar Faye, un « homme nouveau », suffisamment libre, par la grâce de Dieu, pour pouvoir fonder la gouvernance du pays sur le patriotisme (l'amour de la patrie), l'amour des citoyens particulièrement les plus démunies, la vérité, la justice et l'équité, en vue de minimiser dans les meilleurs délais, les difficultés que rencontrent les populations et d'ancrer le pays dans la voie de la construction de ce Sénégal que nous voulons léguer généreusement aux générations futures, si tous les patriotes se mobilisent derrière lui, avec pour chacun la ferme volonté d'optimiser sa contribution au bonheur collectif, notamment en travaillant plus et mieux dans la paix, la sécurité et la cohésion sociale. Un PR qui a la chance d'avoir un Premier ministre (PM) qui assume pleinement ses responsabilités comme Chef du Gouvernement. Tous les patriotes lucides devraient reconnaître que, même s'ils sont naturellement imparfaits, ces deux hommes, « vertueux et inspirants », à la tête du pays, sont en toute vérité une chance pour le Sénégal et pour l'Afrique. Ils méritent d'être soutenus patriotiquement.

4. Dieu, aime donc le Sénégal, et qui a jusqu'ici aidé son peuple à sortir toujours grandi des situations les plus critiques. « Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé » (Coran S 61 V 4). Conséquemment si les citoyens sénégalais veulent optimiser le soutien du Tout Puissant, ils devront Lui rendre grâce et se battre contre eux-mêmes pour fonder leurs rapports avec l'Etat,

avec les autres personnes morales (Organes employeurs et Communautés d'appartenance) et avec l'environnement et les utilités communes sur « l'amour, la vérité la justice et l'équité » qui permettront d'avancer unis et solidaires. Pour rendre grâce à Dieu, les sénégalais qui se sont égoïstement enrichis illicitement, principalement depuis 2000 doivent prendre conscience des grands péchés qu'ils ont commis et se repentir, étant entendu que la repentance sincère commande la réparation des dommages causés. Ces repentirs qui constituent un préalable au pardon et à une sincère réconciliation (« Juboo ») que de nombreux sages sénégalais appellent de leurs vœux, faciliteraient aussi l'indispensable reddition des comptes.

5. C'est dans les moments difficiles qu'un peuple doit démontrer sa grandeur et sa résilience qui sont optimisées par cet élan ou cette mobilisation patriotique qui permet l'acceptation de tous les sacrifices qui s'imposent dans le cadre de la reconstruction. Si nous voulons sortir le plus rapidement possible le pays de cette situation critique, de manière irréversible, il importe que l'Etat, en rapport avec ses partenaires du secteur privé, des différentes communautés et de la société civile, arrive à obtenir que les citoyens, dans leur écrasante majorité, fassent des principes de « Jub, Jubaal et Jubbanti » et « Juboo » le vecteur directeur de leur vie.

6. Le patriotisme ou le don de soi, c'est aussi ne pas penser exclusivement à la satisfaction de ses besoins immédiats, mais c'est surtout nourrir l'ardent désir de léguer généreusement aux générations futures un pays socioéconomiquement développé qui sera apte à satisfaire tous les besoins primaires des citoyens où qu'ils se trouveront dans le pays. Le sursaut de patriotisme attendu de tous les citoyens, devrait donc permettre de surseoir à toutes les nouvelles revendications salariales, indemnitaires, syndicales ou autres afin que l'Etat, chargé de la sauvegarde de la primauté de l'intérêt général sur tous les intérêts particuliers puisse prioriser : les dépenses en faveur des plus démunis, celles pour des réformes structurelles et celles dans les secteurs de production et de transformation porteurs de cette croissance qui sera déterminante dans l'œuvre de reconstruction. Ce sursaut de patriotisme devrait aussi permettre d'instaurer la discipline, l'ordre, le respect des autorités qui ont la lourde charge de gouverner, de commander ou de diriger pour le bonheur de tous. Il devrait en outre permettre aux citoyens de faire confiance au PR, au PM et à tous les leaders qu'ils ont choisis pour la conduite des affaires de l'Etat. Il devrait enfin pousser les citoyens à se départir de toutes leurs « maladies spirituelles » afin de souhaiter ardemment la réussite de l'équipe gouvernante qui devrait bénéficier d'un soutien qui ne devrait fléchir que si au bout d'une période d'environ trois ans, il y a des preuves indiscutables de leur incapacité à optimiser la vitesse d'édification de cette « Nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes », comme le souhaite l'ensemble des bons citoyens.

II. CE QUI EST ATTENDU DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT.

1. Le Président de la République (PR) devrait s'entourer de conseillers sincères et se méfier des flagorneurs mus par le désir de conserver une position ou des privilèges. Il devrait continuer à refuser de se prendre pour le « Boorum rewmi » (le propriétaire du pays). Lui, le PM et tous les hauts commis de l'Etat qui les accompagnent doivent se comporter en serviteurs de l'Etat ayant l'obligation de faire preuve, de sobriété, de modestie, d'humilité, de respect, de disponibilité, d'esprit d'inclusion et de concertation avec les citoyens, les partis politiques, les employeurs et les syndicats de travailleurs qui sont des partenaires (constitutionnels) de l'Etat pour le respect des principes et règles garantissant le bon fonctionnement de l'Etat et pour le dépérissement du sentiment d'injustice sociale nourri par une République qui vit au-dessus de ses moyens du fait des privilèges excessifs accordés à ses hauts serviteurs.

2. Il importerait que tous les responsables du parti des Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEF) tiennent compte du fait que le nombre des adhérents dudit parti est bien en deçà du nombre des électeurs ayant élu le PR le 24 mars 2024 et qu'il y a de nombreux sénégalais patriotes n'appartenant à aucun parti politique qui ont œuvré de manière déterminante pour le changement de régime et qui souhaitent ardemment la réussite des actuels tenants du pouvoir. Ceci devrait leur permettre de soutenir sans réserve le PR dans son devoir d'unir tous les sénégalais et de faire appel (de différentes manières) à tous ceux dont l'expérience du fonctionnement de l'Etat et / ou des Organisations internationales et leurs relations dans le monde de la haute finance est un plus qui peut permettre au gouvernement d'aller plus vite dans les redressements (« Jubbanti »), les réformes et l'optimisation des performances.

3. Dans le cadre de cette indispensable « fédération des compétences » et pour l'opérationnalisation de son engagement du 03 avril 2024 à « tendre la main à toutes et à tous, pour rassembler, rassurer, apaiser et réconcilier, afin de conforter la paix, la sécurité et la stabilité indispensables au développement économique et social de notre cher pays », le PR soutenu par le PM devrait approcher les leaders politiques qui se sont battus honnêtement pour la fin de l'ancien système de gouvernance, afin de pouvoir massifier leur camp face à une opposition qui rêve de revenir au pouvoir en 2029 et qui voudrait s'engager dans des

confrontations perturbatrices et une capitalisation, dès les élections locales de 2027, du mécontentement de jeunes électeurs trop pressés de voir toutes leurs préoccupations prises en compte, alors que la situation économique hérité de l'ancien régime est catastrophique.

4. Dans cette situation si critique, le souverainisme ne doit pas empêcher l'Etat du Sénégal, personne morale, d'activer sa diplomatie pour obtenir l'aide des pays amis sans perdre son indépendance et sa liberté afin de pouvoir rapidement, sans accroître exagérément son endettement, redresser la barre et conduire des actions qui auront très vite des impacts positifs sur la vie des populations et la jeunesse. L'ICJNS est convaincu qu'avec les économies qui seront issues de la réduction du train de vie de l'Etat, les fonds qui seront rapidement recouverts dans le cadre de la reddition des comptes, le soutien de pays amis et l'ancrage de manière irréversible des agents de l'Etat dans une gestion sobre et vertueuse des « dépôts » qui leur seront confiés le Sénégal peut sortir du gouffre au plus tard en 2026.

5. Pour que les principes du « Jub, Jubaal et Jubbanti » puissent être épousés par les agents de l'Etat dans leur écrasante majorité ; pour qu'ils puissent en faire le vecteur directeur de leur vie, il faudrait que des mesures concrètes soient prises pour les amener à changer leur mentalité. Et pour cela, l'Etat devrait développer une stratégie qui reposerait principalement sur l'éducation et la conscientisation ; l'amélioration des lois et règlements ; la mise en place d'un système de contrôle efficace, parce que formateur, préventif, dissuasif, répressif, émulateur, et l'instauration généralisée d'un « culte du travail, de l'honneur, de l'excellence et du mérite » soutenu notamment par une générosité dans les récompenses, une fermeté dans les sanctions négatives (administratives, disciplinaires et pénales) et des éducations morales adaptées aux valeurs culturelles fondamentales du Peuple sénégalais qui a constitutionnellement consacré sa religiosité. Les fonctionnaires, au service de l'Etat, bien au-delà des mandats présidentiels et les hauts commis de l'Etat doivent comprendre qu'ils sont les principaux défenseurs du respect des lois et des règlements et de la primauté inconditionnelle des intérêts du pays sur tous les autres intérêts particuliers nationaux et étrangers. Ils doivent être des conseillers sincères, loyaux et non loyalistes ^x du PR, du PM et des ministres et savoir « rendre le tablier » quand dans leur domaine de compétence une décision blâmable a été sciemment prise malgré qu'ils aient appelé l'attention sur son caractère illégal ou antipatriotique.

Dans le même sens, les autorités judiciaires (Procureurs de la Républiques et juges notamment), les responsables de l'Administration territoriale (Gouverneurs, Préfets et sous-préfets) et les plus hautes autorités des Forces de Police (FdP) doivent accompagner sincèrement le PR et le PM dans leur volonté de faire respecter les principes et règles de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, en ne faisant pas preuve de cette faiblesse, contre les injures, les diffamations et les mensonges délibérés dans le champ politique et médiatique, qui conduit à l'anarchie et à l'indiscipline et en s'interdisant de chercher à leur faire plaisir en posant des actes arbitraires ou abusifs qui vont finalement les desservir.

Dans le cadre de l'indispensable lutte contre la corruption et les atteintes à la sacralité des ressources appartenant au Peuple, il importerait que le PR et le PM lancent un signal dissuasif à tous les serviteurs actuels de l'Etat en étant intransigeants contre tous les fonctionnaires qui ont rendu possible la dilapidation des ressources foncières et la dissipation de ressources financières par des magouille, des combines et des manœuvres frauduleuses, et en ont profité pour s'enrichir illicitement.

De même les fournisseurs qui ont été impliqués dans les passations de marchés fictifs ou dans d'autres magouilles devraient être identifiés, et sous peine d'être bannis à jamais de la commande publique, ils devraient rembourser le fruit de leur enrichissement illicite. Cependant une circonstance atténuante pourrait leur être reconnue dans la mesure où ce sont des gouvernants et des fonctionnaires cupides qui étaient les initiateurs de ces combines antipatriotiques qui n'ont pas encore totalement disparu.

6. Pour satisfaire le droit à l'information des citoyens sénégalais et leur permettre d'avoir une idée complète de tous ceux qui ont été épinglés par la Cour des comptes (CDC) et l'Inspection Générale d'Etat (IGE) de 2012 à 2024, il est hautement souhaitable que le PR reçoive officiellement, le plu tôt qu'il lui sera possible, le « Rapport public général annuel » de la Cour des comptes de-2018 à 2023 et le « Rapport sur l'état de la gouvernance et de la reddition des comptes » de l'Inspection Générale d'Etat de 2020 à 2023, afin qu'ils soient publiés dans leur site web. Plus d'un an après le 02 avril 2024, le « Jubbanti » dans ce domaine est une exigence éthique. Le maintien de cette anomalie, contraire aux exigences du Code de transparence, ne fait que donner du crédit aux allégations selon lesquelles des alliés des gouvernants actuels y sont épinglés. En outre, la déclassification du rapport particulier de l'IGE qui a été utilisé pour faire condamner et écarter M. Khalifa Sall de l'élection présidentielle de 2019 est hautement souhaitée, car il constituerait un bel exemple de cette politisation et instrumentalisation de la Justice qui ont induit de nombreuses injustices et qui doivent être bannies à jamais.

Enfin, pour convaincre ceux qui jusqu'à présent n'admettent pas que l'ex-PR a volontairement trahi le peuple sénégalais, il est hautement souhaitable que le « le rapport ... de l'Inspection générale d'État (IGE) du 21

septembre 2012 sur Frank Timis, signé par Gallo Samb et Oumar Sarr », soit déclassifié pour être publié comme cela a été fait avec le rapport de l'IGE sur les chantiers de Thiès qui a été présenté le mardi 26 juillet 2005 au Méridien Président par l'ex-PR, Premier ministre d'alors.

7. Le gouvernement devrait tenir compte des leçons tirées des échecs de la Grande Offensive agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et du Plan « Retour vers l'agriculture » (REVA) et revoir sérieusement le rôle que le Président Mamadou Dia voulait faire jouer aux chefs religieux qui ont une forte capacité de mobilisation de leurs nombreux disciples pour « la prise en charge de projets sérieux de développement » notamment dans le domaine de l'agriculture (voir page 171 de son livre « Afrique. Le prix de la liberté »), afin de pouvoir réorienter le développement du Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) et améliorer sa stratégie de développement de l'agriculture.

8. La volonté des actuels gouvernants de respecter l'indépendance de la Justice est réelle. Les réformes envisagées devraient permettre de mettre fin aux errements incontestables notés entre 2012 et 2024 et donner au Sénégal un « pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés définis par la Constitution et la loi » avec « des juges qui ne sont soumis qu'à l'autorité de la loi dans l'exercice de leurs fonctions » (article 90 et 91 de la Constitution) ; une Justice donc indépendante, impartiale et libérée de toute influence » du pouvoir exécutif qui impacterait négativement sur les décisions des parquets, des cours et des tribunaux ; une Justice soumise aux règles et principes de la redevabilité et de la reddition des comptes au même titre que les autres Organisations de la République ; Une Justice soumise à une surveillance rigoureuse de l'Inspection générale des cours et tribunaux et de l'Inspection générale des parquets dirigées respectivement par le Premier Président de la Cour suprême et le Procureur général près ladite Cour-(articles 114 à 121 de la loi organique n°2017-09 du 17 janvier 2017 sur la Cour suprême) ; une Justice au service du Peuple, ouverte aux critiques objectives des citoyens en vue de l'amélioration continue de ses performances ; une Justice capable d'adapter continuellement l'emploi de ses ressources humaines afin d'être apte à optimiser la vitesse de traitement des affaires ; une Justice qui, en rapport avec les Corps de contrôle, serait « un puissant moteur » de purification des mœurs politiques, gouvernementales et sociales.

9. La Senelec a été l'exemple parfait des sociétés nationales qui ont été transformées en « vache à lait » au profit des employés, des dirigeants de l'entreprise et des gouvernants et en « poule aux œufs d'or » pour des partenaires contractuels abusivement privilégiés notamment grâce à des marchés par entente directe. Il importe de faire conduire un audit qui permettrait de revoir (et non de supprimer totalement) les privilèges exorbitants accordés aux susnommés ; de se pencher sur la « filialisation » de deux sociétés Excellec SA et Akilee qui aurait été « un moyen commode pour contourner le Code des marchés publics » ; de clarifier les contours du partenariat entre la Senelec et West African Energy (WAE), et les termes de la location de ce bateau (centrale électrique flottante) de 120 MW. On devrait aussi revoir les échecs, d'une privatisation (26 février 1999 avec le consortium Hydro-Québec International-Elyo), du projet d'entreprise dénommé « Suxali Senelec » (2004), du « Plan Takkal » (2011) et du plan stratégique pour la période 2016-2020 (« Plan Yeosal ») adossé PSE. Cet audit devrait permettre d'obtenir toutes les informations utiles à l'élaboration d'un ultime « plan de développement de la Senelec » qui mettrait fin aux subventions de l'État et réduirait le prix de l'électricité au profit des consommateurs surtout avec la disponibilité du gaz sénégalais.

10. Il y aurait lieu de faire évaluer en urgence la pertinence du décret n° 2022-1538 du 12 août 2022 qui, en modifiant le décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics, a soustrait du champ d'application dudit code « les autorités contractantes, sociétés publiques en charge de l'application de la politique pétrolière, de l'exploration, de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières, du raffinage et de la commercialisation des produits pétroliers et gaziers, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'infrastructures de transport et de distribution du gaz naturel, de la production, du transport, de la distribution d'énergie électrique » pour l'ensemble de leurs acquisitions « selon leurs activités ». Les « autorités contractantes, sociétés publiques » qui étaient concernées à la date du 12 août 2022 sont « la Senelec, Petrosen Holding et ses filiales Petrosen Exploration et Production et Petrosen Trading et Services SA, la Société Africaine de Raffinage, le Réseau gazier du Sénégal et l'institut national du Pétrole et du Gaz ». Ce décret qui a probablement été une manœuvre de l'ex-PR visant à légaliser les passations de marchés par entente directe qui constituent les principales sources des enrichissements illicites, devrait être abrogé ou modifié notamment par l'institution d'un encadrement strict de son application.

11. Restaurer l'autorité des Forces de Police, par rapport aux syndicats des transporteurs qui doivent faire preuve de patriotisme, afin de leur permettre de mettre fin à l'anarchie et réduire les accidents mortels sur les routes. Les modifications jugées objectivement indispensables devraient être courageusement et patriotiquement apportées au Code de la Route et les agents devraient dorénavant avoir la possibilité de faire cesser systématiquement toutes les infractions génératrices d'accident (chargement défectueux, absence de

feu des véhicules circulant la nuit, pneus usés, véhicules manifestement en très mauvais état, ...), même si le conducteur est muni d'une attestation de paiement d'une amende forfaitaire pour l'infraction relevée.

12. La récupération de tous les actifs du patrimoine immobilier de l'Etat qui ont été vendus sans l'autorisation de l'Assemblée nationale est hautement souhaitée. Les gouvernants doivent aussi vérifier si les sommes reçues de ceux qui ont illégalement acquis des biens de l'Etat ont été intégralement versées dans les caisses du Trésor public, car, il est hautement probable que tout ou partie de ces fonds soit allée dans les poches de fonctionnaires et de politiciens véreux. Dans ce cadre, l'Etat devrait aussi faire l'audit de la Société nationale de gestion et d'exploitation du patrimoine bâti de l'Etat (SOGEPA), revoir ses rapports avec la Banque islamique du Sénégal et Instituer une « Société nationale » qui cumulerait ses attributions et celles de la Société de Gestion des Infrastructures Publiques dans les pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP).

13. S'agissant des indemnisations des détenus qui ont été libérés à la suite de la loi d'amnistie, la vérité voudrait, qu'avant de s'engager profondément dans des indemnisations, que les gouvernants sachent distinguer les sénégalais, partisans ou non du parti des PASTEF, qui ont été abusivement emprisonnés de ceux qui ont effectivement commis des crimes et délits et dont la détention était totalement justifiée. Cette indispensable précaution, ne concerne évidemment pas ceux, qui ont été torturés ou ont subis des traitements cruels, inhumains et dégradants, et dont le soutien financier pour le recouvrement de leur santé est une urgence, même s'ils ont été arrêtés en flagrant délit de commission d'une infraction.

III. CE QUI EST ATTENDU DU PATRONAT ET DES CENTRALES SYNDICALES

1. La réduction du train de vie de l'Etat ; la minimisation des exonérations fiscales ; l'amélioration des recettes budgétaires notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre les fraudes sur la TVA par de grandes entreprises de production et / ou de distribution ; le développement du partenariat entre « les Privés étrangers » et « les Privés sénégalais solidaires, soutenus financièrement et protégés par l'Etat » dans le cadre de l'indispensable industrialisation requérant des transferts de technologie ; l'émergence d'un « secteur privé fort où tous les acteurs feront preuve de patriotisme pour s'engager solidairement » dans les grandes exploitations en vue de l'autosuffisance alimentaire (céréales, viandes poisson et dérivés), dans l'industrialisation transformatrice des productions et leur distribution, dans l'industrialisation créatrice des nombreux produits d'usage courants afin de pouvoir offrir des emplois et minimiser la dépendance du pays sur l'extérieur seraient des actions indispensables à l'optimisation de la vitesse de redressement de la situation économique du pays.

2. Le denier « Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique » (PNSSEE) a été signé le 15 avril 2014 pour une période de trois ans, mais la mise en place tardive des organes de suivi et d'évaluation, le mardi 3 mai 2016 et leur inadéquate opérationnalisation qui ressort de l'atelier tripartite d'évaluation tenu le mardi 12 novembre 2019, ont été les causes principales du fait que les résultats aient été « en deçà des attentes des partenaires sociaux ». Un manque de rigueur ou le déficit d'intérêt que l'ex-régime attachait à ce pacte justifierait aussi le fait que malgré les instructions données au PM par le PR lors du Conseil des ministres du 3 mai 2023 pour la « préparation avec les partenaires sociaux, d'un nouveau Pacte de stabilité sociale et d'émergence économique, dont la signature pourrait intervenir au plus tard en fin juillet 2023 », rien n'ait été fait pour obtenir un nouveau PNSSEE.

3. Les gouvernants actuels devraient donc tirer des leçons de ces errements afin que tous les accords qui seront retenus dans le cadre du « dialogue social inclusif et sincère en vue de la conclusion d'un Pacte national de stabilité sociale, au plus tard le 1^{er} mai 2025 » pour « la période 2025-2029 » soient rigoureusement respectés. L'élaboration de ce Pacte dont l'objectif est « de soutenir la transformation systémique du Sénégal » et « d'asseoir, dans les meilleures conditions, l'attractivité du Sénégal, le développement du secteur privé, la relance de l'économie nationale et le déploiement des stratégies et politiques innovantes de promotion de l'emploi » a été annoncée pour la première fois, il y a presque un an, lors du conseil des ministres du 2 mai 2024.

4. Face aux menaces qui pèsent sur la signature prévue le 1^{er} mai 2025, il importe d'affirmer que dans un pays en construction et « face aux réalités budgétaires et financières actuelles de l'Etat, confirmées par le rapport d'audit des finances publiques (sur la période 2019- mars 2024) publié par la Cour des Comptes », nous avons besoin de « syndicats d'accompagnement » qui « privilégient le compromis par la négociation en premier recours, et ne font appel au rapport de force qu'en cas de solution ultime » et non de « syndicats d'opposition » qui « lorsqu'un désaccord fait surface, établissent généralement un rapport de force, imposent parfois un blocage, et entament des négociations dans un second temps ». Par ailleurs, comme, indiqué plus haut, « le sursaut de patriotisme attendu de tous les citoyens » et donc des responsables des Organisations

d'employeurs et des centrales syndicales, devrait permettre « de surseoir à toutes les nouvelles revendications salariales, indemnitaires, syndicales ou autres afin que l'Etat, dans une parfaite sauvegarde de la primauté de l'intérêt général sur tous les intérêts particuliers puisse prioriser : les dépenses en faveur des plus démunies, celles pour des réformes structurelles et celles dans les secteurs de production et de transformation porteurs de cette croissance qui sera déterminante dans l'œuvre de reconstruction » qui sera suivi à moyen terme par l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les citoyens, l'Etat, personne morale, ayant l'obligation de corriger progressivement toutes les injustices et les iniquités.

IV. CE QUI EST ATTENDU DES LEADERS POLITIQUES.

1. Dans la cadre de l'indispensable purification des mœurs politiques, il importe que tous les leaders politiques sachent que c'est Dieu qui donne le pouvoir à qui il veut et quand il veut ; qu'Il est en mesure de faire échouer tous les calculs égoïstes ou antipatriotiques, et que s'opposer ne permet pas les mensonges, les hypocrisies, les haines et les concurrences malsaines, et que le sursaut de patriotisme est un impératif pour les leaders politiques qui doivent être les premiers défenseurs de la primauté inconditionnelle du bien du pays ou de l'intérêt général. Le Sénégal, ne peut pas s'offrir un troisième rêve brisé (celui du « Projet ») après ceux de 2000 et de 2012. Les responsables des partis membres du Front pour la Défense de la Démocratie et de la République (FDR) lancé officiellement le 09 février 2025 qui se sont battus sincèrement pour la fin du système de mal gouvernance, doivent normalement accepter d'accompagner les tenants actuels du pouvoir pour une période d'environ trois (3) ans par des critiques respectueuses et constructives si le PR leur tend effectivement la main. Le prochain dialogue national prévu le 28 mai 2025, et auquel tous les partis politiques devraient participer, devrait être un déclencheur d'adoption de postures patriotiques. Cette période d'observation est indispensable pour pouvoir apprécier objectivement la capacité du régime à se faire accompagner par des « patriotes-développeurs » en vue de rendre effectives les indispensables ruptures.

V. CE QUI EST ATTENDU DES LEADERS DES MEDIAS.

1. Les leaders médiatiques ont le devoir de développer le « patriotisme médiatique » qui leur commande d'avoir un sens aigu de leurs responsabilités et contribuer à la sauvegarde de la paix, de l'ordre public et de la cohésion sociale ; à l'épuration des mœurs politiques et gouvernementales, à la lutte contre les vices qui ont corrompu les rapports sociaux en vue d'améliorer la santé morale des populations, de développer le sentiment patriotique des citoyens et de les ancrer dans les « valeurs fortes » qui ne sont que les « valeurs culturelles fondamentales qui constituent le ciment de l'unité nationale » (Préambule de la Constitution).

2. Les leaders médiatiques doivent conséquemment lutter contre la vedettisation de chroniqueurs « égarés ou ignorants » (dans le sens religieux des termes) rivalisant d'insolence envers les autorités qui ont la lourde charge de gouverner au nom de tous les sénégalais. Le Chef de l'Etat, le PM et les ministres doivent être considérés comme le Chef polygame de cette grande famille qu'est le Sénégal, assisté du plus âgé de la famille (représenté par le PM) et des aînés des différentes épouses que sont les ministres. Ceci pour dire qu'en toute vérité, et nous fondant sur les exigences de nos valeurs culturelles, même si les critiques bâties sur une honnêteté intellectuelle ne sont pas interdites, chaque citoyen doit avoir pour ceux qui gouvernent au moins le même respect qu'il a pour ses parents ou pour son guide religieux.

Les leaders médiatiques doivent donc s'interdire d'offrir leurs plateaux à des gens dont les propos flétrissent le « vivre ensemble » ou portent atteinte au respect dû aux Institutions, aux autorités et aux personnes âgées. Ils doivent aussi éviter de reprendre des propos ou écrits d'une presse en ligne comme « Afrique confidentielle » qui publie des informations subversives ou destinées principalement à décrédibiliser le régime actuel à la protection duquel tous les patriotes doivent contribuer. Tout ce qui n'aide pas le citoyen à grandir spirituellement, intellectuellement, professionnellement, socialement ou patriotiquement pervertit et n'a donc aucun intérêt.

NOTE :

^x : Feu le Président du Conseil constitutionnel Monsieur Mamadou Badio CAMARA (Paix à son âme) avait notamment dit dans son allocution du mardi 2 avril 2024 lors de la cérémonie de prestation de serment du Président de la République : « A l'heure où surgiront les inévitables tentations du pouvoir, l'ivresse de la puissance, les démons de la division, il faudra se souvenir de la main de Dieu, dont la volonté domine et détermine inéluctablement les moments que nous vivons. Prions que cette bénédiction divine ne cesse de tirer notre pays de tous les traquenards tendus par la main de l'homme, en particulier dans la perspective d'une exploitation prochaine, et porteuse d'espoir, du pétrole et du gaz. »

23 avril 2025

Colonel (er) Tabasky DIOUF

Grand Officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur de l'Ordre du mérite

Membre fondateur de l'Initiative citoyenne Jog ngir Senegaal.